

Paris, le vendredi 6 novembre 2020

**Objet :** Groupe de travail Égalité professionnelle

Monsieur le Président,

En préambule à notre intervention, l'alliance **CFDT-CFTC** déplore l'envoi tardif des fiches de travail de ce groupe de travail. Cinquante pages à analyser en 3 jours dans un calendrier social chargé (car nous n'avons pas que ce groupe de travail cette semaine vous vous en doutez!) n'entre pas dans ce que nous concevons d'un dialogue social correct.

Nous avons toutefois apprécié l'effort esthétique porté à ces documents, un peu moins les chiffres et leur interprétation, après tout il est connu que l'on fait dire aux chiffres ce que l'on veut... mais nous y reviendrons lors de l'étude détaillée des fiches.

Quoiqu'il en soit, parmi les chiffres que l'alliance **CFDT-CFTC** tient à souligner il en est quelques uns qui sont plus que parlant et ne prêtent pas, eux, à interprétation. Ainsi, depuis mercredi 4 novembre à 16h16, les femmes travaillent «gratuitement». Ce constat montre si besoin que l'écart de rémunération en France entre les femmes et les hommes persiste : il est en moyenne de 15,5% en 2020.

Alors, oui, dans la fonction publique, le fait d'utiliser des grilles de rémunération communes à l'ensemble des agents ne devrait pas amener à ce constat et pourtant... le plafond et les murs de verre sur lesquels viennent se heurter les femmes dans notre direction sont loin d'avoir été brisés.

Vous nous présentez des chiffres selon vous encourageants sur la féminisation des postes d'encadrement supérieur. Pour l'alliance **CFDT-CFTC**, ces chiffres sont encore trop faibles et ne répondent pas aux ambitions de la société sur la question de l'égalité professionnelle. La DGFIP atteint à peine 29,1 % de femmes A+ alors que notre direction est encore fortement féminisée avec un taux de 59 % de femmes pour l'ensemble des agents. Les femmes de la DGFIP aux grilles salariales les plus basses, sont donc massivement dirigées par des hommes qui sont eux au sommet des grilles salariales.

Enfin, pour aller au-delà de cette nécessaire résorption des écarts de rémunération par une féminisation des cadres A et A+, l'alliance **CFDT-CFTC** entend de la Direction Générale un engagement fort sur plusieurs axes porteurs d'égalité professionnelle que, nous vous le reconnaissons, vous avez pour certains déjà identifié. Parmi ces axes, nous pouvons citer l'amélioration de la gestion des places en crèches, le décalage des rentrées ENFIP par rapport aux rentrées scolaires afin de permettre aux parents d'y accompagner leurs enfants, la suppression des mobilités géographiques imposées si elles ne sont pas justifiées, l'accompagnement des mobilités.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces points lorsque nous aborderons la lecture des fiches.

Merci de votre attention.

Les élus **CFDT-CFTC**

Béatrice THIBAULT (**CFTC**), Kentaro MARTIN (**CFDT**), Nadine GERST (**CFDT**)